



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité



Institut de la Gestion publique
et du Développement économique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFORMER LES PENSIONS AU XVIII^E SIÈCLE

De la fin de la grâce royale à la naissance du droit à la retraite pour les serviteurs de l'État

Conférence donnée à l'IGPDE le 23 mai 2023 par Benoît CARRÉ (Université de Trèves)

Sommaire

1. Les pensions de la monarchie

2. Les pensionnaires de la monarchie

3. Une dépense liée à la nature monarchique du régime

4. Les pensions : variable d'ajustement budgétaire

- a. La réforme de 1717
- b. Les expériences de Law
- c. Le retour des retenues en 1725 et 1770

5. Les pensions : objet de réformes structurelles

- a. Enjeux des réformes de Necker
- b. La centralisation du paiement des pensions
- c. Le renouvellement des brevets

6. De nouveaux outils pour réduire la masse des pensions

7. Division des élites et révolution des pensions

8. Conclusion

1. Les pensions de la monarchie

Ci-dessous : Brevet d'assurance de pension de Nicolas Louis Goix, chef de bureau au Contrôle général des finances (1780). Archives nationales, sous-série F/4, Pierrefitte-sur-Seine.

Goix
Finance
au S. Goix,
Chef d'un des bureaux
du p.^{tr} Comité des finances,
Brevet d'assurance de 3000
dont 2000^{rs} réversibles à sa femme.

Assurance

Brevet d'assurance d'une pension de 3000, en faveur du S. Nicolas Louis Goix, né à Paris le sept juin mil sept cent quarante quatre, dans la paroisse de S.^t Eustache, et chef d'un des bureaux du premier Comité des finances; Laquelle pension de 3000 n'aura lieu que du jour de sa retraite, toute fois que cette retraite ne précède pas le terme de sa sixième année de services dans ladite administration à compter du 18 avril 1779 qui est l'époque à laquelle il en a commencé; à défaut de quoi présente Assurance seroit nulle et sans effet.

Et dans le cas où led. S. Goix viendrait à mourir avant la D.^{ne} Julie Cathérine Collet épouse, née à Toulon le deux janvier mil sept cent cinquante un, l'intention du Roi en que pension de 3000, il en soit conservé 2000 à lad. D.^{ne} son épouse, pour en jouir sa vie durant.

ARCHIVES
NATIONALES

Aujourd'hui vingt neuf du mois de juillet mil sept cent quatre vingt, le Roi étant à Versailles Sa Majesté s'étant fait représenter, en conséquence de ses lettres patentes du 8 novembre 1778 et de sa déclaration du 7 les titres en vertu desquels la grade de trois mille livres ci-dessus a été accordée au S. Nicolas Louis Goix, pour seulement lors de sa retraite; et dans le cas où elle n'aura lieu qu'après six années de services, Sa Majesté commandé, pour confirmer cette assurance, d'expédier le présent brevet qui Elle a signé de sa main, et fait contre signer son Conseiller - Secrétaire d'Etat et de ses commandements en finances.

Ci-dessous : Feuille de décision qui accorde une pension à Rémy Desjardins, conseiller au Parlement de Douai (règne de Louis XVI). Archives nationales, sous-série F/4, Pierrefitte-sur-Seine.

M. Merygues, troisième Voyer
des Conseillers au Parlement de Douai
vient de mourir.

Il jouissoit, en cette qualité, d'une pension
de 800^l et les. Remy Desjardins, qui monte
à sa place, par son rang d'ancienneté, la
demande.

La Majesté est très humblement suppliée
de la lui accorder.

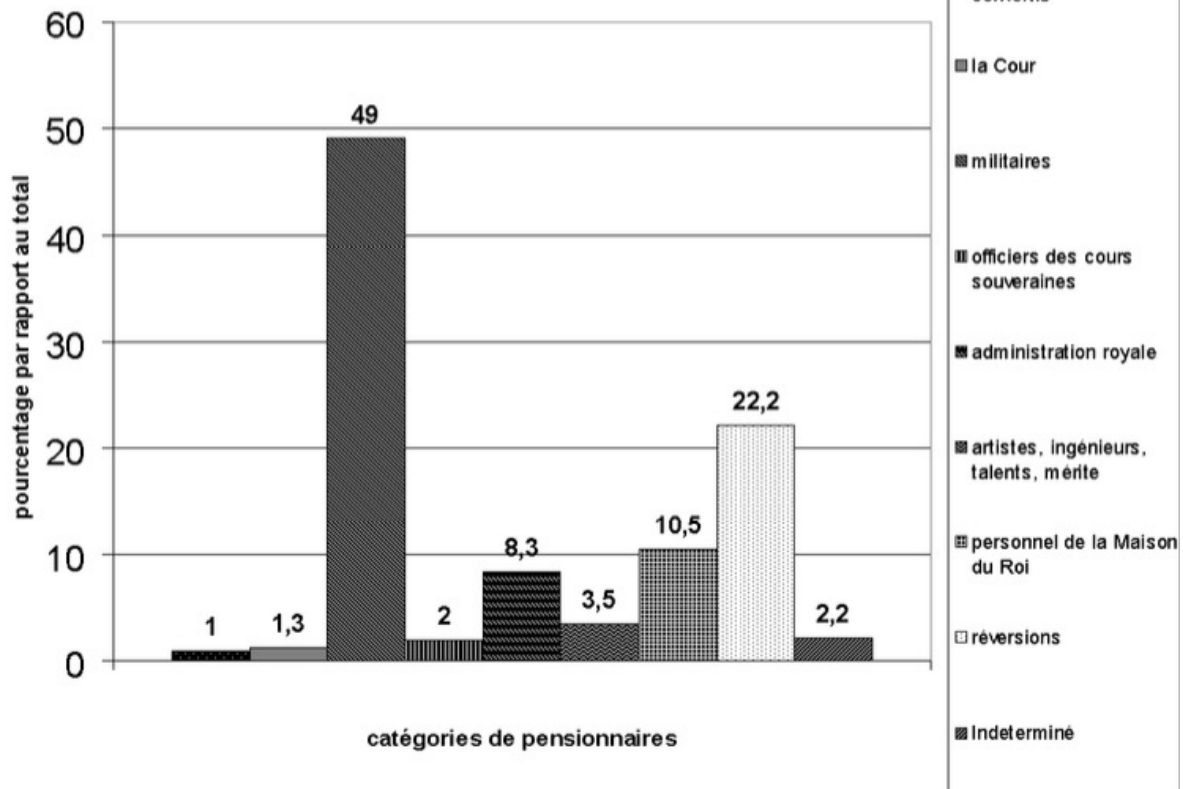
Tableau des pensions payées par le Trésor royal en 1786

La Guerre	16 000 000 l.	57,1 %
La Marine	2 000 000 l.	7,1 %
Les Affaires Étrangères	590 000 l.	2,1 %
La Maison du Roi	4 000 000 l.	14,3 %
La Finance	5 410 000 l.	19,3 %
TOTAL	28 000 000 l.	100 %

2. Les pensionnaires de la monarchie



Les pensionnaires sur le Trésor Royal en 1789



Pensions des princes du sang en 1775

Duc d'Orléans	150 000 livres
Prince de Condé	110 000 livres
Duc de Bourbon	60 000 livres
Duchesse de Bourbon	50 000 livres
Prince de Conti	60 000 livres
Princesse de Conti	45 000 livres
Comte de la Marche	60 000 livres
Duc de Penthièvre	50 000 livres
Marquise de Chalus, à cause d'une partie de la pension de la comtesse de Toulouse	6 000 livres
Princesse de Carignan	160 000 livres
TOTAL	751 000 livres

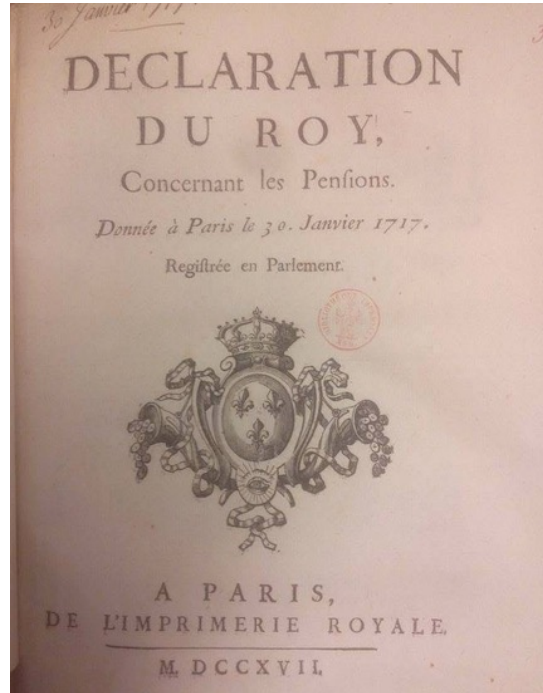


Référence de l'illustration : Philibert-Louis Debucourt, *Trait d'Humanité de Louis XVI*, 1785, Musée national du château de Versailles.

3. Une dépense liée à la nature monarchique du régime

4. Les pensions : variable d'ajustement budgétaire

a. La réforme de 1717



Premier barème progressif de retenue (janvier 1717)

Barème de retenues imposé aux pensions d'après la Déclaration du 30 janvier 1717

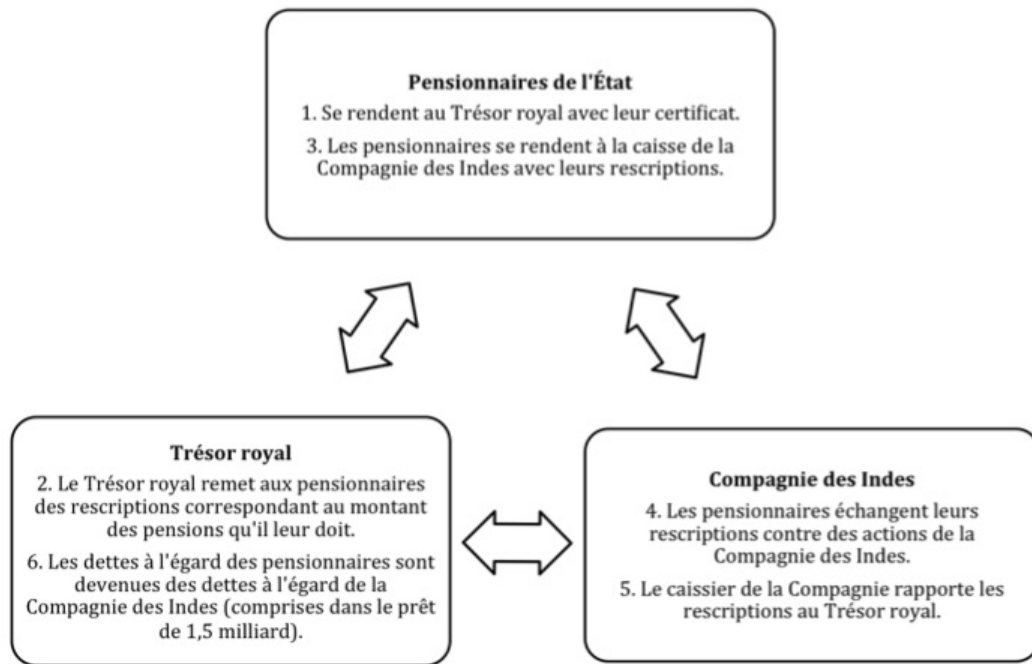
Montant des pensions	Fraction à déduire	Montant après réduction
≥ 10 000 livres	$2/5 = 40 \%$	≥ 6 000 livres
≥ 6 000 livres	$1/3 = 33 \%$	≥ 4 000 livres
≥ 3 000 livres	$1/4 = 25 \%$	≥ 2 250 livres
≥ 1 000 livres	$1/5 = 20 \%$	≥ 800 livres
> 600 livres	$1/6 = 16,66 \%$	> 500 livres

Corrections apportées par l'Édit d'août 1717

<i>Indication des retenues sur les sommes ci-dessous en exécution de la déclaration du 30 janvier 1717</i>		<i>Net à recevoir en exécution de la déclaration du 30 janvier 1717</i>	<i>Indication du supplément de retenue sur le net à recevoir ci-contre et produit du nouveau net en vertu de l'Édit d'août 1717</i>	
<i>Retenir les</i>				
<i>2/5^e sur</i>	<i>10 000 livres et au-dessus</i>	<i>6 000 livres</i>	<i>1/5^e</i>	<i>4 800 livres</i>
<i>1/3 sur</i>	<i>6000 jusqu'à 10 000 livres</i>	<i>4 000 livres</i>	<i>1/5^e</i>	<i>3 200 livres</i>
<i>¼ sur</i>	<i>3000 jusqu'à 6000 livres</i>	<i>2 250 livres</i>	<i>1/5^e</i>	<i>1 800 livres</i>
<i>1/6^e sur</i>	<i>1000 jusqu'à 3000 livres</i>	<i>800 livres</i>	<i>1/10^e</i>	<i>720 livres</i>
<i>Rien sur</i>	<i>600 livres et au-dessous</i>	<i>600 livres</i>	<i>1/10^e</i>	<i>540 livres</i>

Les étapes de la conversion de la dette de l'État à l'égard des pensionnaires en dette de l'État à l'égard de la Compagnie des Indes (octobre 1719)

b. Les expériences de Law (1719-1720)



c. Le retour des retenues en 1725 et 1770

Le barème de Terray (1770)



<i>Montant de la pension en livres</i>	<i>Pourcentage retenu</i>
≤ 600	10%
$601 < 1\ 200$	15%
$1\ 200 < 1\ 800$	20%
$1\ 800 < 2\ 400$	25%
$2\ 400 \geq$	30%

5. Les pensions : objet de réformes structurelles (1776-1781)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- a. Enjeux des réformes de Necker
- b. La centralisation du paiement des pensions
- c. Le renouvellement des brevets

à M. Goujon ancien Directeur de la Régie
rue Malherbe - Rouen
Paris, le 7. Avril 1779

ARCHIVES
NATIONALES

L'exception que vous demandez Monsieur, pour
votre Gratification annuelle de 1000^l. qui vous est
ci devant payée par la Caisse de la Régie générale
ne peut vous être accordée. Toutes les grâces de la
nature de la vôtre doivent être à compte du 1^{er}
Janvier 1779 payées par semestre au Trésor Royal
Il faut en conséquence, que vous fassiez votre
extraît baptistère, legalisé s'il n'est pas délivré à
Paris et qu'après avoir rempli les blancs de
la déclaration ci jointe vous la fassiez de tous
vos noms de baptême et de famille. Aussitôt que
ces pièces seront parvenues, je ferai travailler
à l'expédition de votre Brevet pour que vous en
puissiez toucher le premier Janvier au mois
de Juillet prochain

J'ai l'honneur
P. S. J'aurois beaucoup désiré, Monsieur, de pouvoir vous procurer la petite
ordonnance que vous avez demandée, mais ce serait une exception à la
loi générale que les autres patentés et le bon ordre ne permettent pas

à Compiègne le 17 Mars

Modèle de Déclaration.

Remplir ce blanc de ses noms de Baptême, nom propre, & surnom, si on en a.

Je soussigné Antoine nicolas Eigenschenck

Désigner ici le lieu de sa naissance, & le Diocèse, ou le Généralité & l'Élection où ce lieu est situé.

né à Lauberschwabenheim paroisse de L'archi-
vêché de mayence bailliage d'oppenheim

Dates de la naissance & du Baptême.

le 1er jour du mois de May année 1757.
Baptisé le deux

Le lieu de la célébration du Baptême.

dans l'Eglise Paroissiale de Lauberschwabenheim

Exprimer ici sa ou ses qualités; les personnes du sexe seront, soin de marquer si elles sont maritimes ou veuves, ainsi que les noms, surnoms & qualités de leurs maris.

Suis entré ala musique du Roy le premier
janvier 1769. en qualité de Clarinette

Somme de la Pension.

Declare avoir obtenu du Roi une Lédou de Deux mille
Deux cent livres

On tirera une barre sur celui de ces deux derniers articles qui ne devra pas avoir lieu, & on se conformera à l'autre.

Je ne jure jusqu'à présent. d'aucunes Graces de Sa Majesté,
et je joins ici mon Extrait Baptême, légalisé.



(Ou)

Les Veuves ajoutent, à leur Baptême, l'Extrait Mortuaire de leurs Maris.

Je joins ~~ici~~ d'icelle Lédou de deux je
joins ~~ici~~ les ~~autres~~.

Certifié véritable à

le

Enfin on signera de tous les noms & surnoms.

Si le Pensionnaire a été suppléé, celui qui lui aura prêté la main portera le marquant ici.

01679-18

Observations.

8.	Fonds payés annuellement du Trésor royal pour la maison de MONSIEUR & de MADAME, & pour la Maison de Monsieur le Comte & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS.	8,040,000.
9.	Rentes sur la Caisse des Arrérages.	20,820,000.
10.	Le montant des Pensions n'est pas encore, dans ce moment, connu avec précision; cependant la confection générale des Brevets est tellement avancée, que c'est avec une forte de certitude, qu'on évalue cette Dépense annuelle à la somme excessive de.....	28,000,000.

6. De nouveaux outils pour réduire la masse des pensions (1784-1787)

Quotas proposés par Calonne en mai 1786

Dépt	Montant des pensions	Montant des extinctions (au 31 ^e du montant des pensions)	<i>Partage, en comptant les extinctions au 31^e, ce qui donneroit 900,000 et 600,000 l. à distribuer.</i>	<i>Augmentations proposées, en comptant les extinctions au 28^e, ce qui donneroit 990,000 liv. par an, et 660,000 l. à distribuer</i>
Guerre	16 000 000 l.	516 000 l.	344 000 l.	360 000 l.
Marine	2 000 000 l.	64 500 l.	43 000 l.	50 000 l.
Affaires Étrangères	590 000 l.	19 000 l.	12 666 l.	18 000 l.
Maison du Roi	4 000 000 l.	129 000 l.	86 000 l.	92 000 l.
Finance	5 410 000 l.	174 000 l.	116 000 l.	140 000 l. <i>en y comprenant la Magistrature</i>
Total	28 000 000 l.	900 000 l.	601 666 l.	660 000 l.

Loménie de Brienne rétablit les retenues...

Barème de retenues établi en 1787

Montant des pensions	Pourcentage retenu	Économie attendue ¹⁰⁵⁰
<i>≤ 600 livres</i>	10%	400 000 l.
<i>600 à 1 200 livres</i>	15%	560 000 l.
<i>1 200 à 1 800 livres</i>	20%	480 000 l.
<i>1 800 à 2 400 livres</i>	25%	480 000 l.
<i>2 400 à 8 000 livres</i>	30%	2 320 000 l.
<i>8 000 à 20 000 livres</i>	35%	2 000 000 l.
<i>≥ 20 000 livres</i>	40%	1 000 000 l.

7. Division des élites et révolution des pensions (1789-1790)

Éventail, anonyme, 1790, Musée Carnavalet, Paris



8. CONCLUSION

Quelques références bibliographiques

Sur les finances de la monarchie au XVIIIe siècle :

- Joël Félix, *Finances et politiques au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy (1763-1768)*, IGPDE éditions, Vincennes, 1999.
- Marie-Laure Legay, *La banqueroute de l'État royal. La gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française*, Éditions EHESS, 2011.

Sur les pensions de la monarchie au XVIIIe siècle :

- Benoît Carré, *Pensions et pensionnaires de la monarchie. De la grâce royale au système de redistribution de l'État au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat, Université de Lille, 2018.